

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 18 décembre 2024
Délibération n°2024-68**

L'an deux mille vingt quatre, le 18 décembre, à la salle du Conseil,
à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil
Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON,
Marie-Claude BIGOT arrivée après la question 3 (délibération 2024-
66), Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Monique
LAGER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOU, Bernard
SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Marie-Claude BIGOT arrivée après la question 3
(délibération 2024-66), Elodie DELABRE, Gilles KACZMAREK,
Louis POMMIER

Procurations : Elodie DELABRE a donné procuration à Denis
AGUILHON, Louis POMMIER a donné procuration à Gilles
TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 10 décembre 2024.

OBJET : Ligne de trésorerie.

Le Maire informe l'Assemblée qu'il souhaite ouvrir une ligne de Trésorerie afin de
financer les besoins ponctuels de trésorerie en attendant l'encaissement des subventions
accordées dans le cadre des travaux à la maison partagée et attendues au plus tard fin avril
2025.

La Caisse d'Epargne de l'Auvergne et du Limousin propose les conditions financières
suivantes :

- ✓ montant : 300 000 €
- ✓ durée : 12 mois
- ✓ frais de dossier : néant
- ✓ Commission d'engagement : 600 €
- ✓ taux d'intérêt applicable : taux fixe de 2.99 %
- ✓ périodicité de facturation des intérêts : mensuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer
avec la Caisse d'Epargne le contrat de ligne de trésorerie interactive et tous les documents
afférant, à effectuer les tirages et remboursements et à prévoir au budget les
remboursements d'intérêts.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 09 JAN. 2025
et publication le 09 JAN. 2025